

LETTRÉ D'ENGAGEMENT ENTRE :

Les PANIERS du VAL DE LOIRE

112 rue de Bas-Rivière - 41000 Blois

ci-après désigné par : PVL

et

L'AMAP de COUBRON

21-23 avenue du contrat - 93470 Coubron

ci-après désignée par : AMAP

Les soussignés s'engagent à respecter les principes définis ci-après relatifs aux livraisons, en 2017, de fruits, légumes et œufs par PVL, selon le calendrier prévisionnel suivant agréé entre PVL et chacun des Adhérents de l'AMAP :

- **48 mardis** du 03 janvier au 19 décembre inclus ;
- en option : **6 mardis**, 04, 11, 18, et 25 juillet, 22 et 29 août ; ces fournitures seront individualisées et à préciser vers le mois de mai.

Les journées prévues sans distribution seront les mardis 01, 08 et 15 août ainsi que le 26 décembre.

Pour chacune de ces journées, PVL livrera à l'AMAP, les "fruits et légumes" en vrac, ainsi que les boîtes "d'œufs" L'AMAP les répartira, pour ses Adhérents, en paniers à 11,15 € et à 15,65 € (fruits et légumes), à 13,40 € et 17,90 € (fruits et légumes + 1 boîte de 6 œufs) et à 15,65 et 20,15 € (fruits et légumes + 2 boîtes de 6 œufs). Les livraisons d'œufs seront pré-conditionnées en boîtes de 6.

ENGAGEMENTS DE L'AMAP

L'AMAP agit en tant qu'intermédiaire entre chacun de ses Adhérents, environ une centaine, et PVL.

L'AMAP s'engage à :

- **Remettre à PVL en début de saison**, le "calendrier de livraison et engagements 2017" ainsi que les RIB des nouveaux Adhérents.
(Les prélèvements bancaires sont effectués le 2ème mardi de chaque mois, au prorata des livraisons effectuées.)
- **Tenir PVL informé** du nombre exact de ses Adhérents, de leurs éventuels remplacements et de leurs desiderata.
- **Préciser à ses Adhérents** qu'ils doivent :
 - Venir constituer leur panier, dans leur propre cabas, aux conditions fixées de lieu, de jour et de tranche horaire.
 - Nommer une tierce personne s'ils ont un empêchement ponctuel, et la désigner préalablement à l'AMAP.
 - Trouver un remplaçant et le proposer à l'AMAP, au cas où ils devraient se désister de leur engagement, sachant que sans cela, aucun remboursement ni suspension des prélèvements bancaires ne sera effectué.
 - Accepter les variétés des produits livrés par PVL, tout en ayant la possibilité de procéder à des échanges de fruits ou de légumes avec d'autres Adhérents.
 - Reconnaître que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire aux récoltes ; en acceptant les risques, sachant qu'ils recevront, en compensation, une part équitable des récoltes.

ENGAGEMENTS DE PVL

PVL s'engage à :

- Livrer des fruits et des légumes de qualité, produits selon des méthodes d'agriculture biologique certifiée.
- Fournir une diversité de produits pour des paniers aussi variés que possible, chaque semaine, et selon les saisons.
- Livrer les produits à l'AMAP, maison Dacheville, salle annexe, à Coubron, les jours spécifiés entre 18 h et 18 h 15. Œufs exceptés, les livraisons se feront en vrac en quantités correspondant au minimum aux paniers commandés.
- Établir un planning des productions (durée des cycles et planning prévisionnel des récoltes).
- Pratiquer la transparence sur les prix.
- Prévenir l'AMAP en cas d'évènement exceptionnel qui affecterait la livraison.
- Être disposé à expliquer le travail des exploitations agricoles aux Adhérents de l'AMAP.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des Adhérents de l'AMAP lors de rencontres ou d'échanges consécutifs aux distributions sur le site de Coubron.

PVL le Responsable **Thierry HANON**

Fait à : le

AMAP la Présidente **Thérèse LAVEAU**

Fait à : Coubron, le 12 décembre 2016

Signature

Signature